

## Procédure d'examen des plaintes

### AU NIVEAU DE L'ÉCOLE

Personnel concerné  
Direction d'établissement  
Direction de services

Recherche de solutions

### AU NIVEAU DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Responsable de l'examen des plaintes du centre de service scolaire

Décision transmise au plaignant et à la personne ou à l'instance faisant l'objet de la plainte

Protecteur de l'élève

Avis transmis au plaignant, à la personne ou à l'instance faisant l'objet de la plainte

Avis transmis au conseil d'administration

Décision transmise au plaignant, au responsable de l'examen de la plainte du centre de services scolaire, à la personne ou à l'instance faisant l'objet de la plainte

Tiré à part du document de gestion n° 100,217 « Règlement sur la procédure d'examen des plaintes du centre de services scolaire ».

Centre de services scolaire  
du Lac-Abitibi

Québec



Responsable de l'examen des plaintes

500, rue Principale  
La Sarre (Québec) J9Z 2A2

Téléphone : 819 333-5411, poste 2237  
Télécopieur : 819 333-3112  
Courriel : [lapierrrea@csdla.qc.ca](mailto:lapierrrea@csdla.qc.ca)  
Site Internet : [www.csdla.qc.ca](http://www.csdla.qc.ca)



**Alexis Lapierre**  
Secrétaire général  
Services du secrétariat général  
et des communications

Centre de services scolaire  
du Lac-Abitibi

Québec



Protecteur de l'élève

500, rue Principale  
La Sarre (Québec) J9Z 2A2

Téléphone : 819 333-5411, poste 2250  
Télécopieur : 819 333-3112  
Courriel : [protecteur@csdla.qc.ca](mailto:protecteur@csdla.qc.ca)  
Site Internet : [www.csdla.qc.ca](http://www.csdla.qc.ca)



**René Forgues**  
Protecteur de l'élève